

BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE

2025

Rapport de présentation du budget primitif 2025 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20250328-2025_033-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Publication : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif de la régie avec autonomie financière du port de plaisance pour l'exercice 2025.

Ce budget est complètement indépendant de celui de la commune. C'est un budget équilibré de façon autonome par les usagers du port (plaisanciers permanents et de passage, commerçants) et par les services divers annexes utilisés par les plaisanciers.

Ce budget marque la fin de la concession prévue contractuellement au 31 octobre 2025. Il doit être présenté sur la totalité de l'exercice 2025.

Ce projet de budget s'élève à la somme de **6 775 277 €** se décomposant comme suit :

Section fonctionnement 4 653 993 €

Section investissement 2 121 284 €

A - La répartition par chapitres en section fonctionnement est la suivante :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	1 104 500	Chap. 70	Prestations de services	2 910 000
Chap. 012	Charges de personnel	880 000	Chap. 74	Avance Cleanporti	79 704
Chap. 65	Autres charges de gestion courante yc Clean porti	309 289	Chap. 75	Autres produits de gestion courante dont avance Cleanporti pour parteanaires	964 289
Chap. 66	Charges financières	88 520			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000			
Chap. 68	Dotations aux provisions	20 000			
Chap. 69	Impôts sur les sociétés	250 000			
Total Dépenses réelles		2 662 309	Total Recettes réelles		3 953 993
Chap. 023	Virement vers la section invest.	737 654			
Chap. 042	Opérations d'ordre	1 254 030	Chap. 042	Opérations d'ordre	700 000
Total Dépenses		4 653 993	Total Recettes		4 653 993

A-1 Dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent :

- **Au chapitre 011** : ce chapitre retrace les charges liées à la maintenance et à l'entretien des pannes flottantes, du matériel et des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de carburant, de téléphone, divers honoraires, ainsi que les diverses taxes foncières et impôts et taxes (hors IS) pour un montant global de **1 104 500 €**.
- **Au chapitre 012** : les charges de personnel totalisent **880 000€** pour l'année 2025.
- **Au chapitre 65** : dans ce chapitre figure le montant du reversement de l'avance du projet européen CLEANPORTI aux différents partenaires pour **294 289 €**
- **Au chapitre 66** : ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts pour un montant prévisionnel de **88 520 €**.
- **Au chapitre 69** : le montant prévisionnel de l'Impôt sur les Sociétés est fixé à **250 000 €**.

Les opérations d'ordre de section à section pour **1 254 030 €** (amortissements, provisions) ainsi que le prélèvement pour **737 654 €** complètent la section.

A-2 Recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré principalement par :

- **Au chapitre 70** : Sont comptabilisées au sein de ce chapitre les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes pour un montant global de **2 910 000 €**.
- **Au chapitre 74** : ce chapitre comptabilise l'avance de **79 704 €** pour le port dans le cadre du projet européen CLEANPORTI
- **Au chapitre 75** : Ce chapitre totalise **964 289 €**
Dont **670 000 €**, au titre des redevances d'occupation des immeubles et concessions et **294 289 €** au titre de l'avance pour les partenaires du projet européen CLEANPORTI.

B -La répartition en section d'investissement est la suivante :

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	830 000	Chap.13	Subventions Cleanporti	129 600
Chap. 21	Installations et acquisitions de matériel	429 284			
Chap. 23	Travaux de bâtiment et matériels techniques Station sanitaire Cleanporti	162 000			
Total Dépenses réelles		1 421 284	Total Recettes réelles		129 600

			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	737 654
Chap. 040	Opérations d'ordre	700 000	Chap. 040	Opérations d'ordre	1 254 030
Total Dépenses		2 121 284	Total Recettes		2 121 284

B-1 Dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement sont :

- **Le chapitre 16** totalise **830 000 €**
dont 480 000 € de remboursement de l'annuité de la dette
et 350 000 € de remboursement anticipé de la dette.
- **Le chapitre 21** totalise **429 284 €**. Ce montant est dédié à des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en sécurité des infrastructures : ponton d'accueil extérieur et quai Est.
- **Le chapitre 23** totalise **162 000 €**. Ce montant est dédié à l'installation de la station sanitaire et des sondes dans le cadre du projet européen CLEAN PORTI.

Les opérations d'ordre de section à section pour **700 000 €** correspondent aux régularisations annuelles à effectuer conformément à la DM1 de 2024.

B-2 Recettes d'investissement :

- **Au chapitre 13** : ce chapitre comptabilise la subvention Interreg du projet CLEANPORTI pour **129 600 €**.

Les opérations d'ordre de section à section (amortissements, provisions et virement) s'élevant à **1 991 684 €** (dont **737 654 €** au titre du virement) sont les ressources nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

C - La dette de la régie du port

La synthèse de la dette de la régie du port de plaisance au 1^{er} janvier 2025 par rapport à celle de l'exercice précédent est :

Profil synthétique	Au 01/01/2025	Au 01/01/2024	Variation
Capital restant dû	3 998 876.42 €	4 468 060.19 €	↓
Taux moyen	1.76 %	1.86 %	→
Durée résiduelle moyenne	13,6 ans	14,1 ans	↓
Durée de vie moyenne	7,2 ans	7,5 ans	→

La dette comprend deux emprunts dont un souscrit auprès de la SFIL CAFFIL en mai 2015 qui est partagé entre le budget principal et le budget de la régie du port. Le capital nominal de ce prêt partagé est de 19 478 302.61 euros dont :

- 84.78% affecté au budget principal soit 16 513 704.95 euros,
- 15.22% affecté au budget de la régie du port soit 2 964 597.66 euros.

Au 1^{er} janvier 2025, la répartition de la dette par prêteur est :

Prêteurs	Montant initial	Année de réalisation	Taux fixe	Durée résiduelle	CRD au 01/01/2025	% du CRD
SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2015	3.60 %	5.3 ans	630 298.38 €	84 %
CREDIT AGRICOLE	4 100 000.00 €	2020	1.40 %	15.0 ans	3 368 578.04 €	16 %
TOTAUX	7 064 597.66 €				3 998 876.42 €	

La dette est composée de deux emprunts classés 1A selon la Charte de bonne conduite, soit la classification la moins risquée.

Au budget 2025, les annuités de la dette s'élèvent à 548 736.52 €, réparties de la façon suivante:

- Montant du capital à rembourser : 478 570.53 euros,
- Montant des intérêts à payer : 70 165.98 euros.

Ce budget prévoit également le remboursement en anticipation de l'emprunt MON503314EUR détenu auprès de la SFIL et partagé avec le budget principal. Après règlement de l'échéance annuelle du 1^{er} mai 2025, le capital restant dû serait de 329 866.42 euros et les intérêts de 16 117.36 euros. Les crédits sont prévus en dépense aussi bien en fonctionnement (chapitre des charges financières) qu'en investissement (chapitre emprunt et dettes assimilées).